

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Amélie Guay

<https://www.cadre21.org/membres/091b3667a55cae280ae3e90a>

Date d'obtention : 2021-03-18 15:25:30

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Étape 1: Écouter sans jugement la personne qui porte plainte et en étant sécurisant

Étape 2: Faire la grille d'évaluation Sexto avec la personne qui porte plainte.

Étape 3: Faire la grille d'évaluation Sexto individuellement de toutes les personnes impliquées.

Étape 4: Confisquer les appareils informatiques s'il a lieu. (le mettre dans le sac de confiscation de la trousse Sexto)

Étape 4: Évaluer si c'est un acte impulsif ou un acte malveillant.

Étape 5: Si c'est un acte malveillant, communiquer avec le service de police si c'est un acte impulsif, poursuivre l'intervention Sexto.

Étape 6: Informer le service de police à la fin pour un acte impulsif. Ces derniers auront une rencontre éducative avec un membre du service de police.

Remettre au service de police les appareils confisqués ainsi qu'une copie des grilles d'évaluation

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il est important et facilitant de suivre la démarche Sexto car cela permet d'évaluer la gravité et de dresser rapidement un portrait de la situation ainsi que les personnes concernées.

Ne jamais regarder les photos ou vidéo.

Si un jeune ne collabore pas, appeler le service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lorsqu'un élève ne veut pas collaborer ou refuse de remettre son téléphone, je trouve ça délicat mais j'ai compris qu'à ce moment, on appelle le service policier.